

## Budget 2022 : l'Assemblée nationale et J-M. Blanquer s'opposent à l'extension...

5-6 minutes

Alors qu'il avait été adopté par la commission éducation, un amendement visant à étendre la prime REP/REP+ aux AED a été rejeté en séance publique par l'Assemblée nationale, le 25 octobre. Les députés examinaient les crédits de la mission Enseignement scolaire du PLF 2022. Jean-Michel Blanquer s'est opposé à cette disposition, évoquant les "spécificités du métier d'AED" et annonçant que ces personnels pourront, à partir de janvier 2022, réaliser des heures supplémentaires. Un amendement visant à verser cette prime aux AESH a également été rejeté.



Jean-Michel Blanquer, à l'Assemblée nationale, le 26 octobre 2021.  
Droits réservés - DR

Petite surprise lors de l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale, le 25 octobre, des crédits de la mission Enseignement scolaire du PLF 2022 ([lire sur AEF info](#)). Jean-Michel Blanquer s'est en effet opposé - entraînant avec lui plusieurs députés de la majorité - à un [amendement](#) déposé par la députée de la majorité présidentielle Cécile Rilhac (Val d'Oise) et adopté ("pour avis"), 4 jours auparavant, par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée.

En effet, lors de l'examen en commission, les députés ont voté un amendement visant à étendre la prime REP/REP+ aux AED ([lire sur AEF info](#)). Ces derniers en sont exclus, ce que contestent plusieurs syndicats dont l'[Unsa](#) qui a déposé un recours au Conseil

d'État pour "inégalité de traitement" ([lire sur AEF info](#)).

Pas de prime REP aux AED, mais des heures supplémentaires

Précisément, l'exposé des motifs justifie l'amendement par le fait que les AED "participent pleinement à la vie de l'établissement notamment au travers de la vie scolaire. Tout comme les enseignants et les CPE, ils sont impactés par les conditions d'exercice dans les établissements REP ou REP+". Dès lors, "ces primes constitueraient un complément de revenus non négligeables pour les AED et permettraient de reconnaître leur travail à sa juste valeur". Le coût est estimé à 23,5 millions d'euros. Pour financer cette mesure, Cécile Rilhac propose de réduire d'autant le budget de l'enseignement privé.

Or, Jean-Michel Blanquer s'est opposé à cette disposition.

Évoquant les "spécificités du métier d'AED", le ministre de l'Éducation nationale a en outre expliqué que ces personnels pourront, à partir de janvier 2022, réaliser des heures supplémentaires (1). Un texte en ce sens sera examiné lors du prochain CTMEN, le 9 novembre. Cela "participera à l'augmentation de leur pouvoir d'achat" et "changera la réalité pour beaucoup d'entre eux", assure le ministre.

L'amendement était soutenu par la gauche. Le groupe LR, en revanche, s'y est opposé, en désaccord avec le fait de réduire le budget dédié à l'enseignement privé. Le sujet pourrait toutefois revenir dans les débats. Dans un [tweet](#), le député LREM Gaël Le Bohec se dit "déçu que ce point [adopté] en commission ne soit malheureusement pas passé dans l'hémicycle" et assure "travailler avec quelques collègues pour modifier la 2nde lecture".

la prime REP aux AESH également retoquée

Un amendement de Bruno Studer (LREM, Bas-Rhin) visant à verser la prime REP/REP+ aux AESH a également été rejeté, après avoir, lui aussi, reçu un avis négatif de Jean-Michel Blanquer, le ministre expliquant que les AESH allaient bénéficier d'une augmentation indiciaire ([lire sur AEF info](#)).

En outre, un autre amendement porté par Cécile Rilhac, également adopté en commission, a aussi été rejeté : il visait à augmenter le budget de l'enseignement agricole afin de "compenser le reste à charge existant actuellement pour le paiement des AED dans l'enseignement technique agricole".

La séance, dans son ensemble, a longuement porté sur le traitement des AED et des AESH, ainsi que sur les personnels de médecine scolaire. Les groupes socialistes et de La France insoumise avaient notamment déposé de nombreux amendements visant à augmenter leur rémunération, améliorer leurs conditions de

travail ou à recruter davantage ces catégories de personnels.

Les crédits de la mission Enseignement scolaire, en hausse de 1,6 milliard d'euros par rapport à 2021, ont été adoptés par l'Assemblée. Le Sénat les examinera à son tour à partir de la semaine prochaine.

### **Deux amendements adoptés**

Lors de la séance publique, seuls deux amendements ont été adoptés :

- un [amendement](#) visant à augmenter les crédits de la MLDS afin de les placer au niveau de la loi de finances 2021, le PLF de 2022 réduisant cette enveloppe de 1 790 000 € ;
- un [amendement](#) incitant le gouvernement à produire un rapport qui évalue le coût des décharges d'enseignement pour les directeurs d'école en fonction des spécificités de l'école.